

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES USAGERS

LE C.E.C. EN DANGER

La renégociation des conventions qui devait se faire avant le 31 décembre 1985 n'a pu aboutir.

Depuis le 1^{er} janvier 1986, l'A.D.A.E.S.C. poursuit sa gestion sans aucune garantie de financement.

La situation est grave :

- pour la poursuite de l'ensemble des activités ;
- pour le personnel d'animation ;
- pour l'intégrité du C.E.C. et son avenir.

La décentralisation nécessite la renégociation avec les participants financeurs afin que les usagers et les contribuables ne supportent pas seuls les charges de fonctionnement de rétablissement.

La pression des usagers doit aider :

- à maintenir les participations des communes ;
- à affirmer les conditions nécessaires au financement par l'Etat :
 - intégration de tout l'établissement,
 - intercommunalité de gestion,
 - gestion associative des activités ;
- à retrouver auprès du département la part que la loi de décentralisation lui laisse gérer ;
- à maintenir l'équilibre entre tous les établissements du C.E.C. afin que se poursuivent toutes les activités.

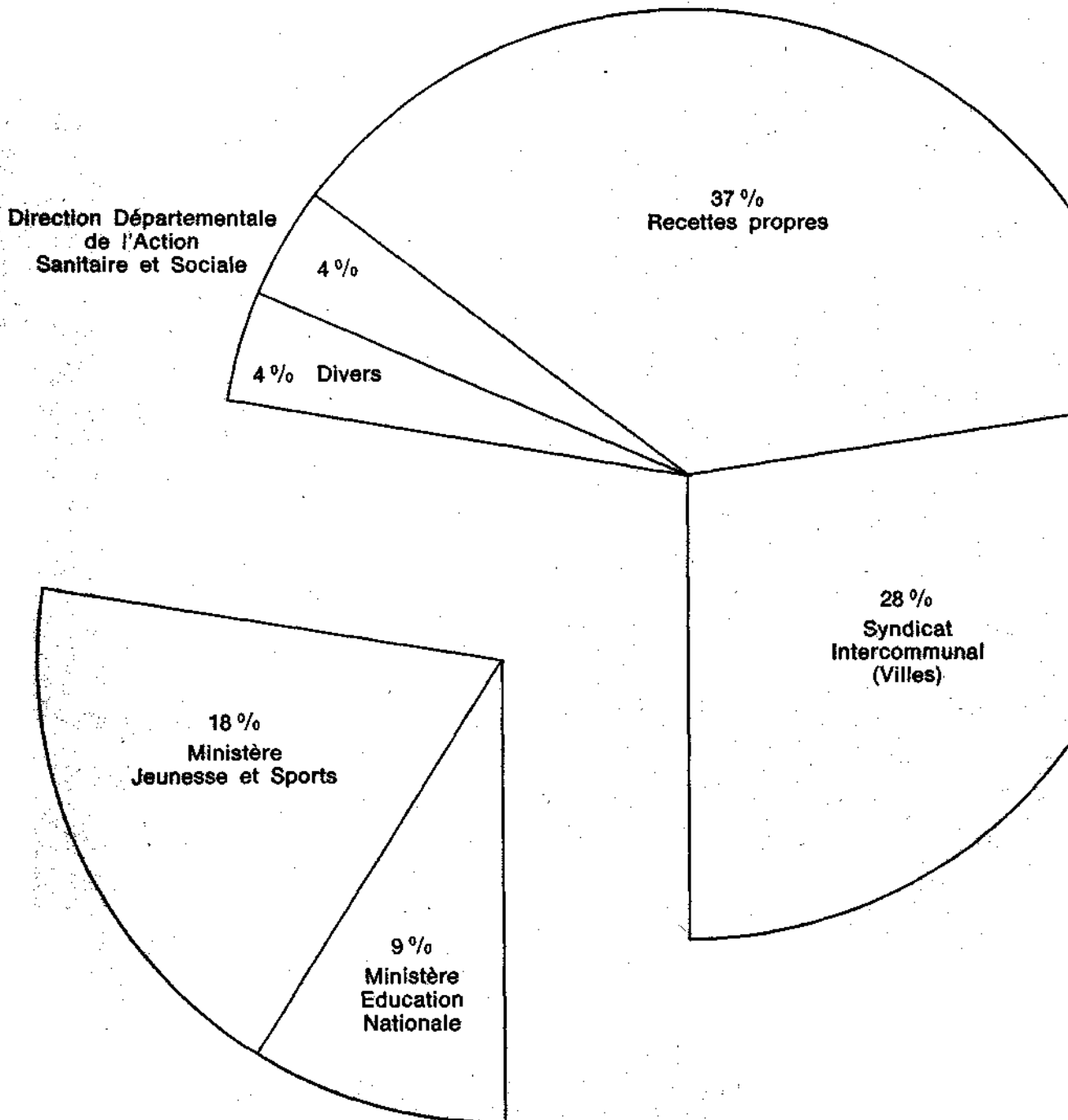
Venez en discuter avec vos administrateurs lors de

l'assemblée générale extraordinaire d'information

qui se tiendra le

SAMEDI 18 JANVIER 1986 au Studio 209 à 14 heures

**LE BUDGET DE L'A.D.A.E.S.C.
EN 1985**



CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL DE LA VALLEE DE L'YERRES

LES MAIRES DE CROSNE ET DE MONTGERON JOUENT AU "TROC ET PUCES ELECTORAL"

SPECTACLE PERMANENT

Le capharnaüm théâtral à propos du CEC de Yerres continue.

Les trois Maires sont candidats aux élections de mars 86 et malheureusement la tentation existe d'investir le domaine culturel pour des raisons politiciennes.

C'est ainsi que sont publiés tracts, bulletins municipaux spéciaux où l'on déclare le "CEC en danger"... et où l'on crie "au feu" tel le voleur qui crie "au voleur"...

Provocations, mensonges et contrevérités sont développés dans ces textes électoraux... et la polémique continuera.

UN NOUVEAU STATUT REJETE PAR LES MAIRES DE CROSNE ET DE MONTGERON

Le nouveau Centre d'Action Culturelle (CAC) de la Vallée de Yerres devait développer ses activités dès janvier 1986.

Tel était l'accord intervenu entre le Ministère de la Culture, le Maire de Yerres et l'Association gestionnaire du CAC (L'A.D.A.C), après le refus des villes de CROSNE et de MONTGERON de participer au financement et aux nouvelles structures du CAC.

Or, le 2 janvier 1986 les Maires de CROSNE et de MONTGERON bloquent la situation lors de la réunion du Syndicat qui devait décider de sa dissolution et du retrait de la ville de Montgeron.

Le Maire et les élus de MONTGERON votent... contre (!) la décision de leur Conseil Municipal de retrait de leur ville du Syndicat... et ceux de CROSNE s'abstiennent !

Le Syndicat Intercommunal décide de se maintenir en activité... jusqu'à mars 86 (tient...) et de reporter les décisions sur les structures et les financements à plus tard.

Après le refus formel des Maires de CROSNE et de MONTGERON de participer au CAC et leur demande de ne plus financer l'ensemble des activités du CEC de VERRES, leur attitude bloque toute évolution pour trois mois minimum.

Ils font prendre le risque à l'établissement d'être à la merci de la situation politique créée après les élections et empêchent la mise en place du nouveau Centre d'Action Culturelle.

Cela place le CAC en état de cessation d'activités et de vide juridique.

C'est une singulière conception de la coopération intercommunale et l'action culturelle au service des habitants du Val d'Yerres.

Une chose devient claire pour les usagers et notre public :

Les Maires de CROSNE et de MONTGERON ne veulent plus financer le CEC - on a bien compris - mais en plus veulent-ils que les activités cessent après leur départ ?!

RETABLIR LES FAITS ET SITUER LES RESPONSABILITES

Chacun déclarant ou écrivant tout et n'importe quoi, il devient nécessaire que nous rétablissions la réalité des faits sans pour cela polémiquer avec les uns et les autres :

. 1984 : Le Maire de CROSNE demande à ne plus financer un établissement du CEC et une nouvelle répartition des financements entre les villes.

• Depuis 1983 : Le Maire de CROSNE et le Maire de MONTGERON réclament la séparation des établissements du CEC qui ne concernent que les Yerrois et ceux qui ont une vocation intercommunale.

. Depuis septembre 1984 : Les "3 A" (CAC) ont demandé au Président du Syndicat Intercommunal de pouvoir présenter devant le Comité Syndical les nouvelles structures imposées par la réforme dans le cadre de la loi de décentralisation et le projet artistique et culturel qui devaient servir de base aux Conventions de C.A.C. pour trois ans... Ce débat et cette présentation n'ont jamais pu avoir lieu.

• En mai 1985 le Ministère de la Culture réalise une inspection générale du CAC et les Maires de CROSNE et de MONTGERON lui confirment leur volonté de se retirer du Syndicat et de ne plus participer au financement du CEC sauf ponctuellement.

Par ailleurs, la Convention financière du CEC est dénoncée par le Ministère de l'Education

• Novembre 1985 : Les Maires de CROSNE et de MONTGERON confirment à notre Conseil d'Administration et en présence de trois représentants du Ministère de la Culture : "Nous ne participerons plus au financement du CAC et aux structures nouvelles".

Le Maire de YERRES accepte de continuer à financer dans le cadre d'une Convention avec le Ministère de la Culture et notre Association. Le Conseil d'Administration donne mandat pour mettre en place cette Convention.

. Décembre 1985 : Les Conseils Municipaux de CROSNE et de MONTGERON confirment leurs décisions de ne plus participer au financement de l'ensemble du CEC. CROSNE proposant seulement de financer l'Ecole Nationale de Musique et de Danse.

LE CAC VEUT VIVRE ET DEVELOPPER SES ACTIVITES HORS DE L'INTOLERANCE POLITICIENNE

Le Centre d'Action Culturelle doit développer ses activités, ses spectacles pour la joie et le plaisir des habitants du Val d'Yerres.

Le jeu politicien doit être exclu de l'Action Culturelle, et la municipalisation de cette activité serait une mutilation importante de cette action.

L'Activité du CAC doit se développer avec le financement conjoint des collectivités locales (villes) et territoriales (Département, Région) qui le désirent et du Ministère de la Culture, dans le cadre d'une convention contractualisant objectifs culturels, moyens matériels et financements.

Cette activité doit être réalisée par une structure de gestion autonome (association loi 1901) qui garantisse une programmation et une diffusion culturelle de qualité dans le cadre du réseau national des Établissements Culturels (CAC et Maisons de la Culture).

Elle doit aussi permettre une activité de création artistique pour laquelle sont attribués les financements d'Etat.

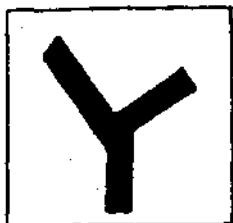
C'est pourquoi nous demandons au Maire de YERRES et au Ministère de la Culture de signer sans délai la Convention de CAC pour 1986/87 et 88 et au Syndicat Intercommunal de cesser ses altermoiements et de se prononcer clairement sur cette Convention.

Pour notre part nous gardons l'espoir que la raison l'emportera, pour la satisfaction de nos 15 à 20 000 spectateurs et de nos abonnés.

Yerres, le 1er février 1986

Le Bureau de l'A.D.A.C.

Mrs MICHELON, Président - ROCHKO, Vice-Président, Trésorier - RAINGEVAL, Trésorier-Adjoint
Mmes MANTES, BRIENT, BOURDIN, Secrétaires.



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

**A D A E S C Association pour le Développement
d'Actions Educatives et Socio-Culturelles**

• Assemblée générale extraordinaire de l'A.D.A.E.S.C .

Samedi 22 février

La liaison pour tous était pleine ce samedi à 15 heures, où plus de 250 adhérents étaient venus participer à la deuxième assemblée générale extraordinaire de l'association en ce début 1986.

L'A.D.A.E.S.C. (Association pour le Développement d'Actions éducatives et Socio-Culturelles), qui a la charge de la gestion complète de la liaison pour tous et du Centre sportif et de l'animation de la Bibliothèque, de l'Ecole nationale de musique et de danse, du Centre de Promotion sociale et du Centre social du C.E.C, se trouve en effet, depuis le 1er janvier 1986, dans une situation de vide juridique qui met en péril son existence même.

Le vote du budget du Syndicat intercommunal, qui était intervenu à l'unanimité des présents le matin même de ce samedi 22 février, constituait en sorte la meilleure réponse aux interrogations du Bureau de l'Association depuis plusieurs mois. Toutes les conditions sont donc maintenant réunies, juridiquement et financièrement, pour permettre la signature d'une nouvelle convention pour trois ans entre les trois villes de Montgeron, Crosne et Terres et les ministères financeurs.

Le Président Poré, chargé pour le Syndicat intercommunal de ces négociations, a fait un bref exposé très clair de la situation, confirmant dans ses propos l'espoir d'une proche signature de la convention.

Après avoir donné quitus au trésorier pour le compte d'exploitation de l'exercice 1985, en léger excédent, l'assemblée générale a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents de l'A.D.A.E.S.C
lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 1986 :

L'assemblée générale, réunie le 22 février 1986 en séance extraordinaire, se félicite du vote unanime du budget du Syndicat intercommunal de ce jour ainsi que de la structure Juridique du centre Educatif et Culturel.

" Elle mandate son président pour :

" Poursuivre les négociations auprès des autres financeurs et faire aboutir la signature de la convention avant la fin du premier trimestre de 1986 ;

" Convoquer un Conseil d'administration dès la signature de celle-ci afin de voter le budget de fonctionnement de l'association pour 1986.

" L'Assemblée donne tous pouvoirs au président, après avis du Bureau, pour prendre toutes dispositions juridiques en cas d'échec des négociations dans le délai susmentionné."



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

**A D A E S C Association pour le Développement
d'Actions Educatives et Socio-Culturelles**

COMPTE-RENDU

BUREAU de l' A.D.A.E.S.C.

du 06 MARS 1986

PRESENTS : J.M. BIREAUD - J.P. MICHEL - Mr BRYSIK - P. VISCARO - L. PASQUIER -
A. HOURCADE - H. LEJEUNE - Mme DEPLANCHE - J. BOURGINE

M. MACHU VANNIER - R. RYSMAN - invités

ORDRE DU JOUR :

1°) situation de l' A.D.A.E.S.C. à ce jour :

a) le Bureau décide, après débat, la parution d'un article dans
"LE REPUBLICAIN" du 12 Mars 1986, sur la situation suite au Comité
Syndical et au Conseil Municipal d' Yerres.

Cet article sera diffusé également aux usagers du C.E.C., par le
biais des Ateliers.

b) Les compte rendus de l' Assemblée Générale du 22.02.1986 seront
transmis aux partenaires :

- . JEUNESSE ET SPORTS (MMrs PACHOTS & SABOURET).
- . EDUCATION NATIONALE (Mr VALLE et Inspecteur d' Académie).
- . Sous préfet
- . Préfet (avec lettre du Président)

2°) BUDGET 1986 ;

D' ici le JEUDI 13 MARS 1986, les Directeurs du Centre Sportif et de
la M.P.T., prépareront le budget 1986 avec le trésorier J.P. MICHEL
dans les conditions suivantes :

RECETTES : 1°) Syndicat Intercommunal
selon recettes votées au budget

2°) Ministères
selon 85 % des recettes 1985

3°) Pour la M.P.T. : D D A S S selon 75 % des recettes 1985
(pas d'actions pendant 1° trimestre 1986).

Le bureau du 13 Mars 1986, prendra les décisions concernant les dépenses 1986

.../...

.../...

3°) CONSEIL d' ADMINISTRATION :

fixé au VENDREDI 21 MARS 1986 à 20h. 30 à la Bibliothèque.

ORDRE DU JOUR /

- . Approbation du compte d'exploitation 1985
- . Vote du budget 1986
- . Informations du Président

4°) BUREAU PROCHAIN ;

JEUDI 13 MARS 1986 à 20h.30 au Centre Sportif

ORDRE DU JOUR ;

- . Préparation du C.A. du 21.03.1986
- . Maison pour tous ;
 - * Action Jeunes, en regard de la subvention 1986 de la DDASS - décision immédiate à prendre.
 - * Dynamique de la M.P.T. : débat d'orientation sur l'avenir de la M.P.T.

Pour cette question, la présence des animateurs de la M.P.T. et du Centre Sportif est souhaitée.

5°) QUESTIONS DIVERSES /

- 1- Convention Centre Sportif - Centre Calmette".
- 2- Convention "Centre Sportif - Mairie Verres" sur le contrat audio-visuel" de Luc LAUGA.
- 3- ~~Formation en informatique que propose le C.C.E.C.~~
- 4- Préparation du projet "FRANCE BRESIL" (Jeunesse et Sports).
- 5- Lettre au Conseil Général pour attribution de la subvention EPS décentralisée.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

AID A E S C Association pour le Développement
d'Actions Educatives et Socio-Culturelles

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité (e) à participer à la réunion du Conseil d'Administration de l'A.D.A.E.S.C. qui aura lieu le :

VENDREDI 21 MARS A 21 H

A LA BIBLIOTHEQUE DU C.E.C.

ORDRE DU JOUR

- 1.) Compte d'exploitation 1985
- 2.) Avenir juridique de l'Association
- 3.) Vote du budget 1986
- 4.) Débat de politique générale

P/le Président



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

ADAESC Association pour le Développement
d'Actions Educatives et Socio-Culturelles

Informations A.D.A.E.S.C. Le 7 avril 1986

Chers Adhérents et Chers Amis,

ESPOIR VIGILANCE ET INQUIETUDE constituent la conclusion de la dernière note d'information qui vous avait été distribuée et qui tentait de fixer le point de la situation de notre association après deux Assemblées Générales et à la veille d'un Conseil d'Administration programmé le 21 mars.

Le régime de la douche écossaise continue et ces trois mots résument ainsi aujourd'hui parfaitement l'atmosphère dans laquelle travaillent notre bureau ainsi que les professionnels des établissements dont nous avons la charge.

ESPOIR : Une solution existe : un ensemble à vocation Intercommunal préservant le principe de l'intégration des Etablissements et maintenant la gestion Associative : nous savons que c'est possible.

- Depuis le 22 février, le Syndicat Intercommunal a voté à l'unanimité son budget et adopté un projet de structure institutionnelle garante de l'intégration répondant parfaitement aux conditions posées par les ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports pour la signature d'une convention trimestrielle de financement. Tout semble donc réuni maintenant, tant juridiquement que financièrement pour permettre la signature de cette convention entre les villes de CROSNE, MONTGERON et YERRES, les ministères financeurs et le département.

- Notre Conseil d'Administration a adopté le 21 mars un budget pour l'année 1986 dont les recettes correspondent exactement aux subventions votées par le Syndicat et envisagées par nos ministères de tutelle en vue de la signature de la convention. Ce budget est en franc constant, le même que celui réalisé en 1985.

- A noter la décision du ministère de la Jeunesse et des Sports de ne pas conditionner le versement du premier semestre de sa subvention 1986 à la signature de la dite convention.

VIGILANCE : Mais la constitution de cette solution est fragile

Et pourtant, à ce jour, cette "Convention" véritable acte de naissance du nouveau C.E.C n'est toujours pas signée et les nombreuses démarches effectuées par Monsieur PORE, Président du Syndicat Intercommunal et nous même sont toujours sans réponse. La période électorale est terminée et plus rien ne s'oppose maintenant à ce que le Commissaire de la République réunisse les différents acteurs de cette convention.

Notre vigilance se traduit, depuis maintenant près d'une année, par un certain pragmatisme, voire une prudence peu glorieuse quelquefois dans la gestion financière de l'Animation des Etablissements dont nous avons la charge.

Dans cet esprit, notre Conseil d'Administration a pris la décision de continuer l'activité de l'Association jusqu'au mois de mai en pratiquant dans l'immédiat des "gels" de dépense correspondant au montant de la subvention de l'Education Nationale attendue et conditionnée par la signature de la convention.

...

Passée cette date et, en cas d'échec des négociations entre les partenaires financeurs, il me reviendrait en tant que Président de prendre toutes les dispositions juridiques pour l'Association, conformément au mandat confié par l'Assemblée Générale du 22 février.

INQUIETUDE : La solution ne dépend pas de Nous

Il est vrai que les divergences qui sont apparues lors du Conseil Municipal du 24 février sur le budget du Syndicat Intercommunal, entre Monsieur PRATS, Maire de YERRES et Monsieur PORE, Président du Syndicat Intercommunal, sont de nature à entretenir cette inquiétude.

- Divergences sur le "fond" ou sur le "montant" du budget, il est important et urgent qu'un accord intervienne afin que la ville qui supporte la totalité des coûts d'entretien et la plus grosse part des charges de fonctionnement, considère le C.E.C dans son Ensemble comme l'outil prioritaire de sa politique de loisirs socio-culturels.

0 _ 0

NOS RAPPORTS AVEC L'A.D.A.C

II n'a jamais été de notre volonté d'ouvrir une polémique avec quiconque... et surtout pas avec l'association gestionnaire des 3A. Nous avons été élus ensemble sur les mêmes bases, sur la même charte d'action en juin 1985 : Pour un établissement intégré ou les actions socio-éducatives et culturelles réalisées par les Etablissements qui composent le C.E.C doivent être concentrées et coordonnées.

Nous regrettons sincèrement le ton général d'agressivité du bulletin d'information de l'A.D.A.C en date du 17 mars et en particulier les attaques proférées contre la Directrice Générale, Maryse MACHU-VANNIER et le Président du syndicat Intercommunal, Monsieur PORE.

Nous ne reviendrons pas ici sur notre conception du C.E.C qui a été largement développée dans de nombreux documents et plus précisément dans le bulletin spécial "Information A.D.A.E.S.C" en date du 5 février qui reste parfaitement d'actualité. Je rappelle simplement que depuis notre élection, nous nous sommes efforcés d'appliquer cette charte d'intégration avec les structures qui existaient et qui existent toujours. Nous avons rencontré par deux fois le bureau de l'A.D.A.C afin d'aborder concrètement les problèmes liés aux mécanismes de l'intégration, problèmes qui se sont avérés rapidement à l'origine des divergences actuelles. Malheureusement, ces réunions se sont soldées par un constat de désaccord et progressivement les 3A ont choisi de prendre une attitude isolationniste vis à vis des autres établissements. Il semble que l'analyse qui a été faite par les membres du bureau de l'A.D.A.C et par la Directrice des 3A est que le caractère même du C.E.C, établissement intégré, constituait un handicap majeur, pour la création du CAC de YERRES et pour son autonomie de fonctionnement. Dans ces conditions, la Direction Générale du C.E.C, gérante de l'Intégration, et le Président du Syndicat Intercommunal sont vite devenus pour les 3A des obstacles concrets... d'où la situation actuelle et le ton du document de l'A.D.A.C

Nous ne partageons absolument pas l'analyse des 3A et restons persuadés que cette attitude isolationniste ne correspond en rien à la réalité des usagers et que le public qui fréquente le C.E.C est, lui, beaucoup plus unitaire.

Nous espérons que l'ensemble du C.E.C, Etablissement Intégré, restera un service public, avec la participation de tous les partenaires.

Le Président de l'A.D.A.E.S.C,
Jean-Marie BIREAUD



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

A D A E S G Association pour le Développement
d'Actions Educatives et Socio-Culturelles

Informations A.D.A.E.S.C. Le 7 avril 1986

Chers Adhérents et Chers Amis,

ESPOIR, VIGILANCE ET INQUIETUDE constituent la conclusion de la dernière note d'information qui vous avait été distribuée et qui tentait de fixer le point de la situation de notre association après deux Assemblées Générales et à la veille d'un Conseil d'Administration programmé le 21 mars.

Le régime de la douche écossaise continue et ces trois mots résument ainsi aujourd'hui parfaitement l'atmosphère dans laquelle travaillent notre bureau ainsi que les professionnels des établissements dont nous avons la charge.

ESPOIR : Une solution existe : Un ensemble à vocation Intercommunal préservant le principe de l'intégration des Etablissements et maintenant la gestion Associative : nous savons que c'est possible

- Depuis le 22 février, le Syndicat Intercommunal a voté à l'unanimité son budget et adopté un projet de structure institutionnelle garante de l'intégration répondant parfaitement aux conditions posées par les ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports pour la signature d'une convention trimestrielle de financement. Tout semble donc réuni maintenant, tant juridiquement que financièrement pour permettre la signature de cette convention entre les villes de CROSNE, MONTGERON et YERRES, les ministères financeurs et le département.

- Notre Conseil d'Administration a adopté, le 21 mars un budget pour l'année 1986 dont les recettes correspondent exactement aux subventions votées par le Syndicat et envisagées par nos ministères de tutelle en vue de la signature de la convention. Ce budget est en franc constant, le même que celui réalisé en 1985.

- A noter la décision du ministère de la Jeunesse et des Sports de ne pas conditionner le versement du premier semestre de sa subvention 1986 à la signature de la dite convention.

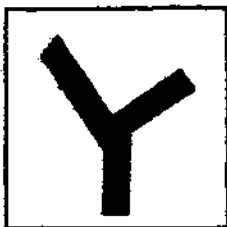
VIGILANCE : Mais la constitution de cette solution est fragile

Et pourtant, à ce jour, cette "Convention" véritable acte de naissance du nouveau C.E.C n'est toujours pas signée et les nombreuses démarches effectuées par Monsieur PORE, Président du Syndicat Intercommunal et nous même sont toujours sans réponse. La période électorale est terminée et plus rien ne s'oppose maintenant à ce que le Commissaire de la République réunisse les différents acteurs de cette convention.

Notre vigilance se traduit, depuis maintenant près d'une année, par un certain pragmatisme, voire une prudence peu glorieuse quelquefois dans la gestion financière de l'Animation des Etablissements dont nous avons la charge.

Dans cet esprit, notre Conseil d'Administration a pris la décision de continuer l'activité de l'Association jusqu'au mois de mai en pratiquant dans l'immédiat des "gels" de dépense correspondant au montant de la subvention de l'Education Nationale attendue et conditionnée par la signature de la convention.

...



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

Maison Pour Tous

Yerres le 18.04.86

Monsieur le Principal,

Les usagers de la M.P.T., adhérents du club informatique de l'établissement, en réunion le 18.04.86, sont fortement surpris par votre décision du 08.04.86, à savoir :

" qu'aucune activité de la Maison Pour Tous à l'exception de celles directement liées à l'enseignement de nos élèves, n'est autorisée à se dérouler dans les locaux du collège Budé. "

Dans l'attente de la signature d'une convention entre le Conseil Général, le Maire de Yerres, le Principal du collège, et le Président de l'A.D.A.E.S.C., nous sollicitons la réouverture du local informatique du collège Budé afin que l'activité puisse se dérouler dans les meilleures conditions pédagogiques, en respectant les abjetifs du Plan Informatique Pour Tous.

Satisfaits de l'enseignement dispensé pendant les deux premiers trimestres, nous souhaitons que le contrat pédagogique soit poursuivi dans les mêmes conditions matérielles.

Nous espérons une issue favorable à notre demande pour le 29 Avril 1986.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Principal, nos salutations distinguées.

MALHAPOE
77a hall
ROUGERON
PERRIN
M. BLANPAIN
M. GIRARD
CHRISTEN - P.M.M.
FOULON
M. LEROYER
M. FENEL - CH
.../...

Copie transmise à : Monsieur PORE , Président du Syndicat Intercommunal
Monsieur GALHAUT , Conseil Général, membre du CA de l'A .D .A .E .S .C .
Monsieur BIREAUD .Président del'A.D.A.E.S.C.
Madame MACHU-VANNIER, Directrice Générale du C E C
Madame GASPARD, Directrice de la Maison pour Tous
Parents d' élèves, membres duCA del'A.D.A.E.S.C.
P rof esseurs, m em bres duCA de l'A.D.A.E.S.C.



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

AD AESC Association pour le Développement
d'Actions Educatives et Socio-Culturelles

APPEL AUX USAGERS DU CEC

**LE 2 JUIN DERNIER AU CONSEIL MUNICIPAL
MONSIEUR PRATS MAIRE DE YERRES A FAIT VOTER LE RETRAIT
DE LA VILLE DE YERRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CEC**

Les conséquences Irréversibles de ce vote vont être les suivantes :

- Liquidation des Associations ... et fin de la vie associative
- Licenciement des personnels
- Suppression d'activités

Lors de ce même conseil municipal une solution institutionnelle de remplacement est sortie d'un chapeau "en dernière minute": le maire a proposé la création d'une SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE, destinée à gérer la Maison Pour Tous, le Centre Sportif et les 3A, les autres établissements devant être municipalisés.

LA POSITION DE L'ADAESC EST CLAIRE ET SANS AMBIGUÏTE

UN C.E.C. UNIQUE ET HOMOGENE avec des mécanismes assurant un équilibre interne des activités;

UN C.E.C. A VOCATION REGIONALE avec les financements d'autres communes;

UN C.E.C. A GESTION ASSOCIATIVE

Nous n'avons aucun à priori contre une Société d'économie mixte, à condition qu'elle réponde à ces 3 critères, et nous sommes disposés à en débattre. Encore faut-il que nous ayons des interlocuteurs qui le souhaitent. Or, I ce jour, nous ne possédons aucune information, aucun texte concernant le contenu de cette solution: ne risque-t-on pas d'assister à une municipalisation déguisée du C.E.C. ?

ALORS POURQUOI DETRUIRE CE QUI EXISTE ET FONCTIONNE ?

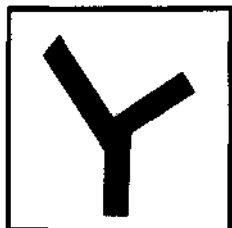
Attention Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux !
Vous avez voté le retrait de la ville de Yerres du Syndicat du C.E.C. avant d'avoir mis en place une structure crédible de remplacement.
Il y va de la vie de cet établissement.

NOUS NE POUVONS PAS LAISSER CASSER NOTRE CEC

Nous vous invitons toutes et tous à venir montrer votre détermination.
C'est à vous, usagers, de parler!

VENEZ MANIFESTER LE SAMEDI 21 JUIN A 16 h AU CEC

DEMAIN IL SERA PEUT-ETRE TROP TARD Les représentants élus des usagers.



Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres

A D A E S C Association pour le Développement
d'Actions Educatives et Socio-Culturelles

Le 2 juin au Conseil municipal

L'HEURE DE VÉRITÉ POUR LE C.E.C.

Alors qu'il existe une solution de continuité réaliste et économique pour la pérennité de l'intégrité du C.E.C, le maire d'Yerres, pour imposer « sa » culture, va tenter de municipaliser votre établissement.

Face à un syndicat intercommunal crédible, animé par le président Jean Poré, qui propose une structure juridique acceptée par les trois communes (Yerres, Croëne et Montgeron) ainsi que par les ministères financeurs, Michel Prats, contredisant les propres décisions de son conseil municipal (23 sept. 1985) va proposer le retrait de la ville d'Yerres du syndicat.

A terme, les incidences financières de ce retrait seront irréversibles :

- Perte des subventions ministérielles
- Perte des postes de direction mis à disposition gratuitement par l'Etat
- Perte des subventions des villes de Crosne et Montgeron
- Perte de la subvention du Conseil général

Les conséquences sont faciles à imaginer :

Diminution et déclassement du personnel

Fin de la vie associative

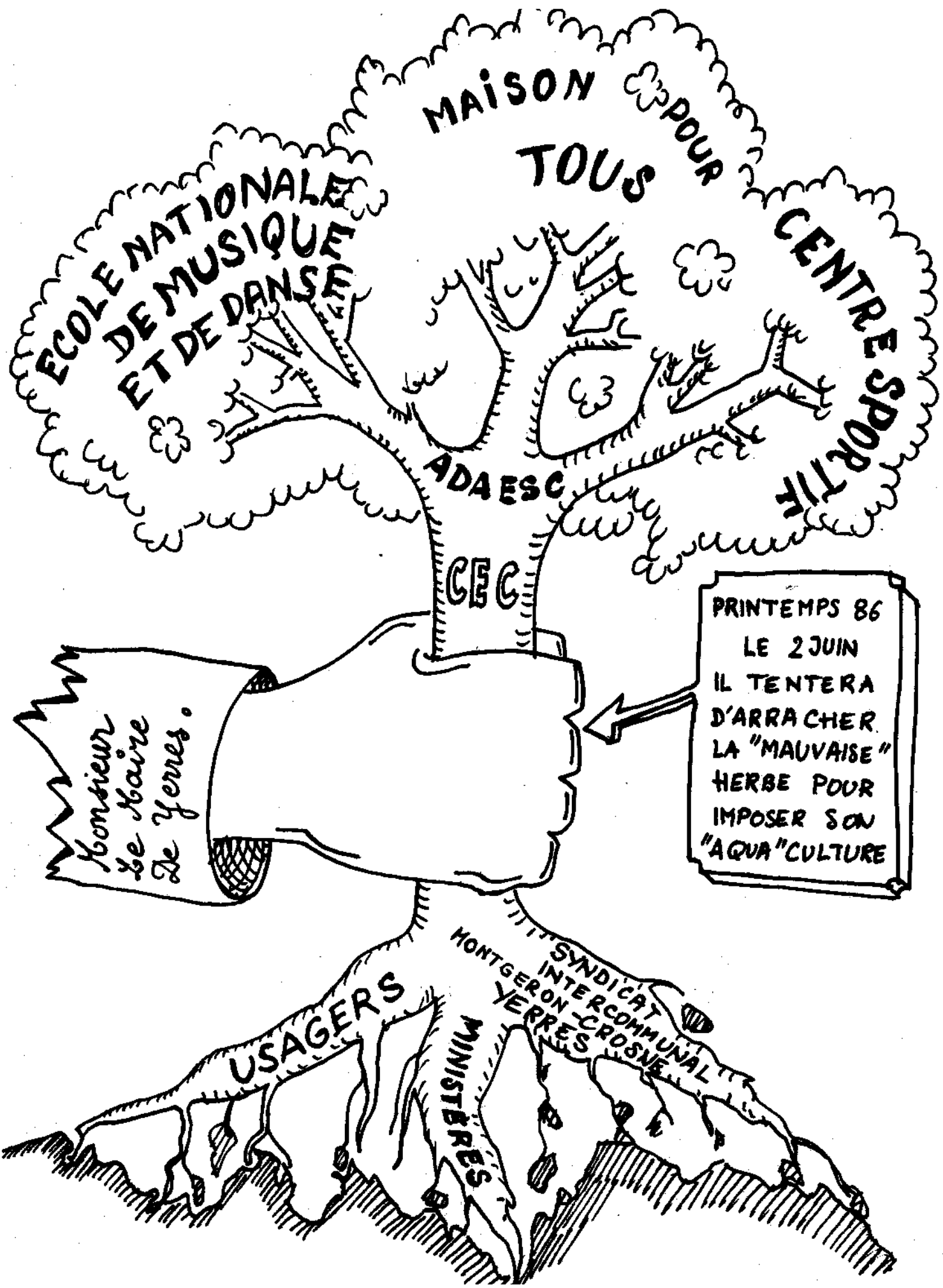
Suppression d'activités

Augmentation de la charge fiscale pour les Yerrois

Pourquoi ce coup de force lourd de conséquences pour la vie des Yerrois, déjà fortement traumatisés par un projet d'investissements démesurés ?..

*Nous vous invitons à venir assister à
la séance du Conseil municipal
le lundi 2 juin à 20 h 30*

Le Bureau de l'A.D.A.E.S.C.



MAISON POUR TOUS

CENTRE SPORTIF

ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

ADAESC

CEC

PRINTEMPS 86
LE 2 JUIN
IL TENTERA
D'ARRACHER
LA "MAUVAISE"
HERBE POUR
IMPOSER SON
"AQUA" CULTURE

Bonjour
le Maire
de Yerres.

USAGERS

MINISTRES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
MONTGERON-CROSNE-YERRES